



LA VILLE DE SAINT-MAURICE RECRUTE :
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (F/H)
AU SEIN DE SES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES

Contexte de la mission

Située à proximité immédiate de Paris et en bordure du Bois de Vincennes, la ville de Saint-Maurice offre un cadre agréable et verdoyant. Avec une municipalité orientée vers l'environnement et l'avenir par la conduite de nombreux projets innovants et durables, la ville de Saint-Maurice bénéficie d'une situation géographique privilégiée (accessible en transports en commun – à proximité du RER A – et du métro ligne 8). La ville compte de nombreuses infrastructures et espaces verts, un patrimoine architectural remarquable, et des équipements de qualité.

La ville de Saint-Maurice recherche un(e) **Auxiliaire de Puériculture (H/F)**, placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur d'Etablissement, vous assurerez les missions suivantes :

Missions principales (liste non exhaustive)

- Accueillir et prendre en charge les enfants (y compris les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique) dans de bonnes conditions, en accord avec le projet éducatif, en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- Accompagner l'enfant dans son développement, dans ses apprentissages, dans son acquisition de l'autonomie et dans sa socialisation en organisant des activités d'éveil, de loisirs, et d'éducation (jeux, sorties, relations de groupe...) en lien avec l'éducatrice de jeunes enfants.
- Prendre en charge les besoins physiques, physiologiques et psycho-affectifs de l'enfant (alimentation, hygiène, nursing, sommeil, contact, relation...) et contribuer à son bien-être.
- Entretenir une relation de confiance et de coopération avec les parents.
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement et à l'encadrement des stagiaires

Qualités requises

- **Etre obligatoirement titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture**
- Patience, sens des relations humaines, empathie.
- Polyvalence, sens de l'observation, capacité d'adaptation.
- Respect des règles de discrétion professionnelle et de confidentialité.

Compétences et savoirs

- Connaissance du développement physique, moteur et affectif de l'enfant.
- Techniques préventives de portage et d'éveil de l'enfant.
- Notions de psychologie infantiles, d'ergonomie spécifique aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Étapes du développement psychomoteur de l'enfant.

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com



- Règles élémentaires d'hygiène et de sécurité alimentaire.
- Connaissance de l'utilisation et stockage des produits de soin et d'hygiène
- Principes fondamentaux liés à la nutrition infantile (diététique et sécurité alimentaire).
- Méthodes pédagogiques et activités éducatives adaptées aux jeunes enfants (motrices, créatives, symboliques, cognitives).
- Adapter en permanence l'organisation (activités, pauses) en fonction des besoins des enfants et du taux d'encadrement, en concertation avec les collègues.
- Connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte
- Surveiller l'état général des enfants, repérer les problèmes de santé.
- Repérer les besoins des enfants.
- Travailler en équipe dans le respect du projet, en lien avec les professionnels de la structure (partage d'informations relatives à l'accompagnement de l'enfant).
- Maîtriser les outils de communication professionnelle (écrite et orale).
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Conditions de travail et avantages

- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + 13^{ème} mois
- Temps de travail à temps complet : cycle hebdomadaire de 37h30 du lundi au vendredi par roulement d'équipe sur une amplitude horaire comprise entre 8h00 et 19h00.
- Droits à congés : sur une année complète de présence : 25 jours de congés annuels + 2 jours hors période (selon conditions statutaires) + 14 jours RTT
- Remboursement des frais de transport (à hauteur de 75%)
- Forfait mobilités durables
- Complémentaire santé avec participation de la collectivité
- Accès au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (chèques vacances, etc.)
- Accès au Restaurant Inter-Administratif (RIA) avec participation de la collectivité
- Compte Epargne Temps